

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/09/2020

Délibération n° D-2020-273

**Divers groupes scolaires - Rénovation des réseaux enterrés -
Lot 2 : Avenant 1**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Méлина TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Direction Patrimoine et Moyens

Divers groupes scolaires - Rénovation des réseaux enterrés - Lot 2 : Avenant 1

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 15 avril 2019, le Conseil municipal a approuvé l'attribution du lot n° 2 Chauffage – plomberie – électricité pour la rénovation des réseaux enterrés dans les groupes scolaires des Brizeaux, Ferdinand Buisson, Jean Jaurès et Louis Pasteur.

A ce jour, et après démarrage du chantier, le remplacement des supports de câbles électriques s'avère nécessaire en raison de leur très mauvais état, impossible à déceler lors de la mission DIAG.

Ces travaux supplémentaires doivent faire l'objet d'un avenant dont le coût s'élève à 2 878,00 € HT.

N° lot	Nom du titulaire du marché	Montant initial du marché en € HT	Montant de l'avenant n°1 en € HT	% avenants	Nouveau montant en € HT	Nouveau montant en € TTC
2	DALKIA	65 397,65	2 878,00	4,40	68 275,65	81 930,78

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au lot 2 du marché de travaux pour la rénovation des réseaux enterrés dans les 4 groupes scolaires cités ci-avant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



Marché 19231M032

RENOVATION DES RESEAUX ENTERRES DANS 4 GROUPES SCOLAIRES
(BRIZEAUX, BUISSON, JAURES et PASTEUR)

LOT N° 2 – Chauffage Plomberie Electricité

Avenant N° 1

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 2020,

d'une part,

Et :

La société DALKIA – 3 rue de la Garenne – 86000 POITIERS,

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 mai 2019.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires. Après ouverture d'un caniveau enterré dans la cour, il a été constaté que les supports des câbles électriques étaient rouillés et en très mauvais état, ce qui ne pouvait pas être décelé au moment de la mission DIAG. Il convient donc de les remplacer.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- Le remplacement des supports de câbles électriques.

ARTICLE 2- MONTANT DU MARCHE

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial € HT	65 397,65
Avenant n°1 € HT	2 878,00
Montant après avenant € HT	68 275,65
TVA 20 %	13 655,13
Montant € TTC	81 930,78

Le devis en annexe décrit les prestations objet du présent avenant.

ARTICLE 3 – AUTRE DISPOSITION

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4 – FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A NIORT.	A Niort
DALKIA La personne habilitée,	Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation